

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
25 JUIN 2010**

---

**Procès-Verbal**

**L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame CARRERE – Maire ;  
M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;  
M. BEAUDET, M. HOET, M. MARTINAT, Mme BOURTOL, Mme MORIN, M. SABARD, Mme BOIXEL, Mme STADLER, M. SARAZIN, Mme LOCHOUARN  
M. CAVERS, Mme COME, M. LEMAIRE, M. MONEYRON, M. JOLLY – Conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Mme ANGELI (pouvoir à M. BEAUDET)  
Mme BUBEL (pouvoir à M. HOET)  
Mme DUSSOLLE (pouvoir à M. MARTINAT)  
M. PILLON (pouvoir à Mme CARRERE)  
Mlle DESLAGE (pouvoir à M. LAINEY)  
Mme LESIEUR-SEBAGH (pouvoir à Mme COME)

**Nombre de Conseillers Municipaux**

En exercice	:	27
Présents	:	21
Absents	:	6
Absents représentés	:	6

**VOTANTS : 27**

Madame le Maire ayant constaté le quorum atteint, a déclaré la séance ouverte à 20 heures 40.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame le Maire propose de désigner **M. HOET** secrétaire de séance.

**Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et indique que la parole sera donnée à la fin du Conseil municipal aux personnes ayant assisté à la séance.

**Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.**

**ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES  
DES 9 ET 26 MARS ET DU 7 MAI 2010**

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010.

M. GUIMARD apporte une observation concernant le montant du Fond Départemental de la Taxe Professionnelle, dont l'estimation s'élève à 222 000 euros au lieu de 420 000 euros.

Madame le Maire précise que le procès-verbal sera corrigé en ce sens.

**Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 9 mars 2010 est adopté à l'unanimité des votants.**

Madame le Maire propose de reporter l'adoption des procès-verbaux des séances des 26 mars et 7 mai 2010 lors d'une prochaine séance, leur rédaction n'étant pas achevée.

## DELIBERATIONS

### URBANISME

#### 1/ ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DURABLE

##### **Présentation : M. DELEANT**

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est le document essentiel du PLU.

Le Conseil Municipal a défini en mai 2009, les objectifs du PLU. Le diagnostic établi au cours de 11 réunions du groupe de travail du PLU, en collaboration avec le bureau d'études Espace Ville, a permis de définir les orientations de l'évolution de la commune pour les 10 prochaines années.

La dernière réunion du groupe de travail a eu lieu le 17 juin avec les personnes publiques associées (Services de l'Etat, Conseil Régional et Conseil Général).

Ces orientations seront déclinées d'ici la fin de l'année au travers des plans de zonage et du règlement. Ce projet n'est pas définitif et est susceptible d'évoluer avant l'arrêt du projet de PLU prévu en décembre 2010.

Le débat proposé ce jour en Conseil municipal permet à chaque conseiller de transmettre ses observations après la présentation en réunion publique de mardi dernier où les habitants ont été invités à faire part de leurs remarques sur l'avenir de notre commune.

*Madame le Maire suspend la séance de 20 heures 50 à 21 heures 05, afin de confier la présentation du PADD à M. Paul FRANCOIS du bureau d'étude « Espace Ville ».*

M. JOLLY remarque que de nombreux points communs sont présents dans l'actuel PADD et dans celui présenté lors de la précédente mandature, hormis le nombre d'habitants prévu à l'horizon 2020. Il pense que les projets sont intéressants mais s'interroge sur leur financement.

M. GUIMARD répond que la commune obtiendra au minimum 50 % de subventions pour la nouvelle école, et que la vente de l'ancienne école complètera le financement. Il ajoute que la recherche de financement pour une nouvelle salle des fêtes s'effectuera sur cette mandature.

M. DELEANT précise que rechercher des financements ne signifie pas sacrifier le site, c'est pourquoi les 90 pavillons prévus en site classé sur le précédent projet ont été supprimés.

M. JOLLY rappelle que les pavillons prévus auraient été en partie le long d'une liaison reliant Valnaze au trou à coquilles, ce qui aurait permis de désengorger le carrefour situé au feu tricolore du bourg.

M. LAINEY fait part des différents paramètres à intégrer en urbanisme tels l'assainissement, le transport, le PAVE etc. Il explique que l'économie d'espace a prévalu dans ce PADD, qui est l'aboutissement de 11 réunions. Lors de ces réunions, il a noté une faible participation des différents groupes, qui étaient pourtant tous conviés. Il affirme que ce projet d'aménagement et de développement durable évolue lentement, par choix, et qu'il est important de continuer à ce rythme car ces projets détermineront l'avenir de la commune pour les quinze prochaines années.

M. LEMAIRE souligne l'aspect agréable de la présentation, qui contraste avec le précédent bureau d'études. Il demande des informations sur le bureau d'étude « Espace Ville », en termes de références notamment.

Madame le maire précise qu'il s'agit d'un cabinet indépendant et M. DELEANT ajoute que ce bureau lui avait été recommandé par le responsable du service urbanisme à la DDE d'Evry.

*Madame le Maire procède à une suspension de séance à 21 heures 15 à 21 heures 20, afin que M. Paul FRANCOIS apporte d'avantage de précisions sur le bureau d'études qu'il représente.*

M. LEMAIRE, ayant constaté que la commune avait moins de rentrées financières depuis environ dix ans, estime que le volet financier a été peu abordé. Il pense que la CCESE peut présenter certains avantages économiques qu'il qualifie de « non dépenses ».

Il s'interroge sur le peu d'habitants et d'élus qui ont assisté à la réunion publique relative au PLU, ayant eu lieu trois jours auparavant. Il pense qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment d'information, et a remarqué qu'aucune affiche n'était installée à ce sujet dans les nouvelles vitrines.

Madame le Maire répond que le choix de la date en était sans doute aussi la cause, mais qu'il fallait tenir compte des disponibilités des différents intervenants présents à cette réunion. Elle ajoute qu'il y avait également d'autres réunions ce soir-là, auxquelles certains élus étaient conviés.

M. LAINEY précise qu'en effet 17 conseillers étaient présents à la réunion publique et 5 siégeaient en comité syndical. De plus il rappelle que chaque habitant avait eu les informations concernant cette réunion via le bulletin municipal distribué dans les boîtes à lettre début juin. Il regrette cependant que peu de personnes soient venues y assister.

M. LEMAIRE demande si le projet de parking est toujours d'actualité.

A la question de M. LEMAIRE, Madame le Maire répond par l'affirmative.

Il souligne le caractère potentiellement inondable de cette zone et Madame le Maire répond que le SIARJA n'a émis aucune réserve.

M. LEMAIRE souhaite connaître l'état d'avancement de projets éventuels concernant la ferme de Champigny, qui bien qu'en état de délabrement, est située en zone UH et présente donc d'importantes possibilités de construction.

Madame le Maire répond qu'aucune demande du propriétaire n'a été reçue en mairie.

M. LEMAIRE demande des précisions sur le coût et le périmètre de la mission du cabinet d'études.

Madame le Maire rappelle que ce coût avait fait l'objet d'une précédente délibération du conseil municipal. Elle explique que le PLU est une prévision à long terme de projets concernant la commune. Ce qui ne signifie pas qu'ils seront tous réalisés au cours du mandat. Elle ajoute qu'une des principales ambitions de la majorité est de redonner à la commune une situation financière saine. Elle précise que la réalisation de certains projets se fera sur plusieurs mandats, dont la concrétisation des orientations du PLU.

**Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat sur le PADD.**

## **FINANCES**

### **2/ ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE**

#### **Présentation : Mme BOULANGER**

En 2009, le Conseil municipal avait fixé à 69 € le montant individuel de l'allocation versée aux élèves du secondaire ainsi qu'aux apprentis inscrits dans un centre d'apprentissage, de formation professionnelle ou sous contrat et aux universitaires, âgés de moins de 18 ans à la rentrée scolaire 2009-2010.

Au titre de l'année scolaire 2009-2010, cette indemnité a été versée pour 241 élèves, sur présentation d'un certificat de scolarité délivré par l'établissement d'accueil, et d'un relevé d'identité bancaire ou postal.

Madame le Maire propose de fixer cette allocation à 70 €.

La dépense prévisible au Budget Primitif 2010 s'élève à 22 000 euros.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve le versement de cette indemnité à l'unanimité des votants.**

### **3/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC DU CHATEAU**

#### **Présentation : M. GUIMARD**

La commune de Morigny-Champigny, acquéreur du parc du Château, souhaite procéder aux premiers aménagements dans les meilleurs délais.

En effet, afin d'accueillir prochainement le public dans ce lieu, il est indispensable de réhabiliter plusieurs parties du parc. Ainsi, des travaux d'élagage de certains arbres, la pose de clôtures et le balisage des chemins de circulation, entre autres, sont nécessaires.

Ces premiers aménagements sont estimés à environ 70 000,00 euros HT. Cet investissement peut être subventionné par les partenaires de la commune (Conseil Général, ...).

M. GUIMARD souligne l'importance de la préservation de la faune et des aménagements à réaliser pour la traversée des voies d'eau. Il ajoute que l'aboutissement des demandes de subventions est très long, mais qu'il est nécessaire de les obtenir afin de ne pas grever les finances de la commune.

Mme le Maire tient à préciser que la signature de l'acte de vente du parc du château interviendra avant la fin de l'année. Elle ajoute que de nombreuses contraintes imposées par l'architecte des bâtiments de France et la DIREN conditionneront l'aménagement du parc et notamment les clôtures.

M. JOLLY demande s'il reste de l'eau dans l'étang.

Mme le Maire répond que la commune possède les clefs et que ce sera vérifié.

M. LEMAIRE insiste sur la nécessité de prévoir la remise en état des chasses qui ne fonctionnent pas. Il s'étonne que le dossier de subventions soit à l'ordre du jour alors que la commune n'est pas encore propriétaire du parc.

Madame le Maire explique que l'anticipation des demandes de subventions permet de gagner du temps sur la réalisation des travaux d'aménagement du parc avant son ouverture au public.

Mme COME demande si 70 000 euros suffiront pour permettre la réhabilitation du parc.

Madame le Maire précise que ce montant permettra dans un premier temps un aménagement sommaire rendant son ouverture possible.

**Après en avoir délibéré, le conseil autorise Madame le Maire à l'unanimité des votants à solliciter les subventions aux taux les plus élevés auprès des différents partenaires et à signer tous les actes afférents.**

#### **4/ PARTICIPATION FINANCIERE DE 150 EUROS POUR LA CONSTRUCTION DU MEMORIAL DEPARTEMENTAL DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE**

**Présentation : M. GUIMARD**

Afin de créer un lieu de mémoire pédagogique au service des générations actuelles et à venir, un projet de mémorial départemental en l'honneur des anciens combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie a été présenté à l'ensemble des communes essonniennes.

Ce projet architectural dont le permis de construire a été déposé en mairie d'Evry a reçu le soutien financier du Conseil Général à hauteur de 50 %, le soutien de la commune d'Evry qui a offert un terrain à l'AMDAMT, initiatrice du projet, et l'aide de nombreuses communes.

Cependant, les fonds nécessaires à la réalisation du projet, estimé à 300 000 euros, ne sont pas réunis, et il est proposé de participer financièrement à la création de ce mémorial à hauteur de 150 euros.

M. GUIMARD indique que le montant proposé est modeste, mais qu'il convient par respect pour les anciens combattants de cette guerre de verser une participation, aussi symbolique soit-elle.

M. CAVERS demande où sera construit ce mémorial.

M. LAINEY répond que ce sera à proximité Préfecture d'Evry.

Madame le Maire précise que le lieu exact est le parc des Coquibus.

M. LEMAIRE souhaite savoir si le permis de construire est accordé.

Madame le Maire indique que, pour l'instant, l'AMDAMT recueille les fonds nécessaires à la construction du mémorial.

M. LEMAIRE souligne que les 5 associations d'anciens combattants se sont unies autour de ce projet, ce qui est plutôt exceptionnel.

**Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des votants le versement de cette participation financière.**

#### **URBANISME**

- 5/ -APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2008 DU DELEGATAIRE  
-APPROBATION DU RAPPORT DU SERVICE COMMUNAL ASSAINISSEMENT 2008  
-DEMANDE DE PRIME AQUEX**

**Présentation : M. DELEANT**

1) Nature du service :

La collecte des eaux usées est assurée à la fois par la commune en ce qui concerne le réseau communal et par le SIARE en ce qui concerne le réseau intercommunal.

La collectivité gère son parc d'assainissement seul mais délègue cependant une partie du contrôle et de l'entretien de ses ouvrages à la Société des Eaux de l'Essonne par un contrat de prestations de services d'une durée de 2 ans.

Les prestations de services comprennent pour l'assainissement la visite annuelle du réseau et la définition des travaux de curage et de réparation des accessoires ainsi que toute la partie administrative.

Pour les postes de relèvement elle concerne la surveillance, la vérification, et le nettoyage des installations, l'astreinte ainsi que le contrôle et les réglages en tout genre.

La collectivité garde l'exclusivité des contrôles d'assainissement chez les particuliers ainsi que le suivi administratif.

## 2) Caractéristiques du service :

Ce service est principalement caractérisé par :

- 1423 clients
- 250 640 m<sup>3</sup> facturés
- 30 km 853 de réseaux de collecte (EU-EP)
- 4 postes de relèvement

### *Description :*

Le réseau de collecte public, d'une longueur totale de 30 km 853 se décompose en 16 505 mètres linéaires de réseau pour les eaux usées, et 14 348 mètres linéaires pour les eaux pluviales.

*Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :*

Postes de relèvement	: 4
Regards de visite	: 824
Grilles et avaloirs	: 363
Puisards	: 14

### *Opérations de contrôle :*

-Visite annuelle des réseaux : l'ensemble des réseaux a été contrôlé en 2009 et a donné lieu à la réalisation des opérations de curages préventifs nécessaires courant 2009.

-Linéaire d'inspections télévisées (en mètres)	: 0
-Nombre d'enquêtes de conformité réalisées dans l'année	: 45
-Nombre d'enquêtes de conformité réalisées depuis l'origine	: 368
-Nombre de pollutions significatives	: 0

### *Opérations d'entretien et de maintenance*

Nombre de débouchages d'urgence sur canalisation et branchement	: 5
Nombre de réparations d'avaloirs et grille	: 0
Nombre de réparation de cunettes et puisards	: 0
Nombre de réparations de tampons	: 3
Nombre d'avaloirs et grilles nettoyés	: 18
Nombre de regards nettoyés	: 13
Linéaire de réseau d'eau usées curé (astreinte + entretien)	: 1731
Linéaire de réseau d'eau pluviales curé	: 211

### 3) Postes de refoulement :

Postes	Capacité nominale en m <sup>3</sup> /h	Vol annuel transité en m <sup>3</sup>	Energie consommée dans l'année en Kw/h
Marronniers	2 x 25 m <sup>3</sup> /h	11 730 m <sup>3</sup>	1731 Kwh
Villemartin	2 x 10 m <sup>3</sup> /h	3 500 m <sup>3</sup>	2200 Kwh
Prieuré	2 x 7 m <sup>3</sup> /h	975 m <sup>3</sup>	194 Kwh
Falunière	2 x 16 m <sup>3</sup> /h	4080 m <sup>3</sup>	822 Kwh

M. LEMAIRE demande si la commune est concernée par d'éventuels rejets industriels.

M. DELEANT précise qu'il n'y a pas d'industrie branchée sur le réseau communal. Concernant la prime AQUEx, il explique que le SIARE, en charge de la gestion de l'assainissement des communes membres, en assure la répartition.

M. HOET ajoute que pour les rejets industriels, le collecteur intercommunal se situe à Brières-les-Scellés. Il explique que la station de lavage sera fermée environ 10 jours cette année suite à un rejet non conforme.

M. LEMAIRE demande ce qu'il advient des sous produits d'épuration.

M. HOET répond qu'ils sont utilisés à des fins de compostage.

M. LEMAIRE s'étonne de la simplicité des déclarations à effectuer pour les demandes d'installation de forage chez les particuliers. Il attire l'attention de l'assemblée sur les risques d'assèchement des nappes phréatiques.

M. DELEANT explique que la prise en compte ces déclarations relève du service de police des eaux.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport de gestion 2009 du délégataire, du rapport du service communal assainissement 2009, et à autorise Madame le Maire à l'unanimité des votants à transmettre le dossier de demande de prime AQUEx.**

## **ADMINISTRATION**

### **6/ ACTIVITES COMMERCIALES : DEMANDES DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR LES SOCIETES GIF, LA HALLE ET CNH**

#### **Présentation : Madame le Maire**

Par courrier en date du 21 mai dernier, M. Jean-Paul DORE, Directeur Régional de La Halle sollicite une autorisation d'ouverture le dimanche 4 juillet 2010 en application des dispositions de l'article L 221-19 du Code du Travail, pour le magasin situé Zone Industrielle des Rochettes.

**Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette autorisation, et de laisser l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.**

Par Courrier en date du 25 mai, M. Guy ANCIAUX, Gérant de la société GIF à Etampes sollicite une dérogation dominicale permanente pour une durée de 5 ans.



**Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette autorisation, et de laisser l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.**

Afin de permettre aux agriculteurs de se ravitailler en pièces détachées pendant la période des moissons, y compris le dimanche, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis concernant la demande de dérogation à la règle du repos dominical pour la société CNH, située Zone Industrielle des Rochettes pour la période du 27 juin au 29 août 2010.

**Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette autorisation, et de laisser l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.**

## **7/ BILAN D'EXPLOITATION 2009 DE LA SOCIETE ORMONT – LIGNE 913 008**

**Présentation : M. BRONCHAIN**

Les résultats de l'année 2009 laissent apparaître un solde négatif de 7 718,14 euros TTC.  
Le coût d'exploitation s'élève en effet à 91 294,67 euros TTC et les recettes à 83 576,53 euros TTC.

M. BRONCHAIN ajoute que la participation communale sera de 44 950,76 euros. Il juge le bilan fourni par la société Ormont trop succinct et renouvellera sa demande d'informations complémentaire auprès de M. TAHMAZIAN. Il précise que cette ligne véhicule peu de passagers en journée, c'est pourquoi il souhaite favoriser l'utilisation de minibus. Cependant, il déplore le manque de dialogue constructif avec cette société.

M. JOLLY demande comment ce déficit sera-t-il résorbé.

M. BRONCHAIN répond qu'il s'agit d'une facture à régler par la commune.

M. LEMAIRE souhaite connaître quel plan d'action sera entrepris auprès de la société Ormont, notamment concernant le non-respect des limitations de vitesse.

M. LAINEY évoque un courrier envoyé à la société Ormont suite à un incident qu'il a lui-même constaté. Il précise qu'il s'était rendu jusqu'au dépôt de cette société qui avait alors menacé de supprimer la ligne. Il souligne la problématique que cela pose en l'absence de concurrence.

M. BRONCHAIN rappelle que des fiches incident sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune. Il souligne l'importance de les remplir pour chaque dysfonctionnement constaté car cela est le seul argument permettant d'agir auprès du STIF et du SITSE.

**Le Conseil Municipal prend acte du bilan d'exploitation 2009 de la société Ormont.**

## **8/ BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AMENAGEMENT EN BOULEVARD URBAIN DE LA RD 207 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE MORIGNY-CHAMPIGNY ET D'ETAMPES**

**Présentation : M. GUIMARD**

Dans le cadre de l'aménagement en boulevard urbain de la RD 207, le Département de l'Essonne en collaboration avec les communes de Morigny-Champigny et d'Etampes, a réalisé entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin 2009 une concertation préalable à une enquête publique. A l'issue de cette concertation, l'élargissement du périmètre de cette opération a été demandé afin d'intégrer la création d'un giratoire à

l'intersection de la RD 207 et de la rue des Ponts. En effet, cette demande avait été relayée par le Conseil municipal de Morigny-Champigny du 26 juin 2009.

Au vu du bilan de cette concertation et après des réunions de travail, la CCESE, par courrier du 22 mars 2010, a informé le Conseil général de sa volonté de prendre en charge une partie des aménagements entrant dans ses compétences en matière de développement économique. La partie des travaux restant à la charge financière de Morigny-Champigny, initialement annoncée à 489 633,65 euros HT, a été ramenée à un montant estimatif de 11 247,50 euros HT.

Dans le cadre de l'enquête publique que le Département va prochainement engager, il convient que le Conseil municipal prenne acte du bilan de la concertation préalable, pour que l'ensemble des délibérés des acteurs de ce dossier soient transmis au commissaire enquêteur dès sa nomination.

Dans un deuxième temps, afin d'incorporer les travaux relevant de la commune de Morigny-Champigny dans le dossier d'appel d'offres faisant l'objet d'un groupement de commandes avec la CCESE et le SIARE, piloté par le Conseil général, un projet de convention de gestion et de participation financière liant la commune au Département sera présenté en Conseil municipal. La rédaction de cette convention ne peut être lancée qu'avec l'accord de principe de la commune de Morigny-Champigny sur la répartition financière de ce projet.

Madame le Maire précise que la CCESE délibérera également la semaine prochaine sur la répartition financière du projet.

M. JOLLY aimerait connaître la date de commencement des travaux.

M. LEMAIRE souligne la diminution de la participation restant à la charge de la commune avec satisfaction. M. DELEANT remercie M. LEMAIRE, qui déplore néanmoins que l'appellation du projet éclipse notre commune. Il juge opportun de maintenir des distances avec Etampes par crainte d'une absorption.

M. LAINEY explique qu'il s'agit simplement du nom donné par le Conseil général à ce projet. Il rappelle que dans sa première version, les travaux d'aménagement n'intégraient pas l'accès à notre commune. Il se réjouit de l'élargissement du projet qui inclut désormais la sortie par la rue des Ponts. Il souligne que tous les bailleurs étant des collectivités, ces travaux seront immanquablement financés par l'impôt ; néanmoins, les intérêts des Morignacais ont été défendus, hormis l'aspect sémantique du projet.

M. LEMAIRE se demande ce qu'il adviendrait du projet si la CCESE ne votait pas en faveur de la répartition financière annoncée.

M. GUIMARD répond clairement que le projet ne pourrait alors aboutir, mais il rassure M. LEMAIRE en indiquant que le montant des travaux, soit 500 000 euros, a bien été inscrit au budget de la CCESE.

**Le Conseil Municipal prend acte du bilan de la concertation préalable à l'enquête publique. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants il :**

- Approuve la répartition financière du projet et autorise Madame le Maire à signer une convention de gestion et de participation financière avec le Département,**
- Autorise le Président du Conseil Général, ou un vice-président ayant reçu délégation à lancer l'enquête publique relative à la protection de l'environnement, ainsi que les enquêtes administratives et réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'opération et à une future déclaration d'intérêt général de ce projet,**
- Autorise le Président du Conseil Général, ou un vice-président ayant reçu délégation à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès des collectivités, organismes et partenaires compétents,**

- Fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 4 250 000 euros TTC (valeur en janvier 2010) et
- Approuve la répartition financière du projet, à savoir une participation de la commune de Morigny-Champigny pour un montant estimatif de 11 247,50 euros HT.

## **ENVIRONNEMENT**

### **9/ MISE EN PLACE DU NOUVEAU « DISPOSITIF » DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES ET DEFINITION DU « MANDAT » DONNE PAR LES DIFFERENTS DELEGUES AU PRESIDENT DU SEDRE**

Voir courrier ci-joint

#### **Présentation : M. MONEYRON**

M. MONEYRON, bien que conscient de la nécessité de réduire les déchets, soulève les difficultés à prévoir dans la mise en place de la redevance incitative, et plus particulièrement au sein des habitats collectifs. Il estime que pour ce type d'habitat le nombre de collectes devrait être de deux par semaine. Il précise que certaines communes ont délibéré afin de demander au SEDRE de surseoir au projet et il propose que le conseil municipal prenne la même décision.

M. LAINEY pense qu'il y a effectivement lieu de raisonner différemment concernant les habitats collectifs mais plutôt que de demander que le projet soit différé, préfère demander la création d'une commission « habitat collectif » au SEDRE et insister pour obtenir les tarifs liés à ce service dans les meilleurs délais afin de les communiquer aux habitants.

Cependant, il rappelle que notre commune ne possède plus la compétence de collecte des déchets, compétence transférée à la CCESE. Il rappelle que la municipalité n'hésite pas pour autant à favoriser les campagnes de tri et qu'elle a été à l'initiative d'une réunion publique sur la mise en place de cette redevance incitative. Par ailleurs, il explique qu'il convient de réduire les déchets à la source car les coûts de collecte et de traitement augmentent régulièrement. Il pense que la Redevance Incitative, qui remplacera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est plus équitable car calculée en fonction de l'utilisation du service (comme pour l'eau ou l'électricité) et non plus sur la valeur locative du bien occupé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte une motion à l'unanimité des votants afin de demander au SEDRE :**

- **Que soit créée une commission chargée d'étudier les difficultés rencontrées par les occupants d'habitats collectifs, liées à la mise en place de ce nouveau dispositif (stockage, fréquence de collecte, etc.)**
- **Que les tarifs soient fixés au plus tard fin septembre afin qu'une information soit faite à l'ensemble des habitants de Morigny-Champigny dans les meilleurs délais.**

**INFORMATIONS/  
QUESTIONS DIVERSES**

1 - Lecture des décisions

N°	Décision
10-04	Signature d'un contrat de location et de maintenance d'imprimantes avec la société ESUS
10-05	Signature d'un contrat pour l'entretien et la maintenance du parc informatique de la commune avec la société ESUS
10-06	Signature d'un contrat pour la location d'un chapiteau pour la fête de l'été avec la société SPACE CIRCUS
10-07	Signature d'un contrat d'engagement de deux ans avec la SEE pour le marché d'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement sur le territoire de la commune

2 - Liaison RN 20 – RN 191

Madame le Maire informe des travaux ayant eu lieu le dimanche 6 juin dernier. Dans le cadre de la Liaison RN 20 – RN 191, il s'agissait de déplacer un pont. Elle précise que ces travaux ont fait l'objet d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par les sociétés FREYSSINET BEC FRERES et MATERLOC. Elle ajoute que la date de réception de cette demande ne permettait pas d'être examinée en séance.

3 - CCESE : projets d'extensions de compétence

M. GUIMARD expose qu'une commission s'est tenue 10 jours auparavant pour débattre des compétences qui pourraient être éventuellement transférées dans l'intérêt économique des communes. En effet, il explique que l'acquisition de nouvelles compétences est un facteur déterminant pour l'obtention des dotations de l'Etat.

Il indique que le transfert de la compétence du transport permettrait de les augmenter significativement et que les communes membres y sont globalement favorables.

Parmi les transferts de compétences envisagés, M. GUIMARD évoque le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'assainissement auquel les communes se sont clairement opposées car les syndicats intercommunaux fonctionnent bien, le Point d'Accès au Droit, actuellement à la charge de la commune d'Etampes, la prévention de la délinquance, qui fait déjà l'objet d'une étude conjointe entre les communes de Brières-les-Scellés, Etampes et Morigny-Champigny, l'accueil périscolaire, catégoriquement refusé par les petites communes et le diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite qui ferait seulement l'objet d'une recherche de prestataire commun.

M. LEMAIRE demande si l'on dispose d'informations sur la contribution économique territoriale.

Il souhaiterait que ce sujet fasse l'objet d'une information lors de la prochaine séance. Il souhaite savoir à quelle rythme les champs de compétence de la CCESE doivent être accrus.

M. GUIMARD explique qu'il n'y a pas de règles en la matière mais qu'il lui apparaît judicieux de les augmenter une à deux fois par mandature pour des raisons économiques.

Remarques diverses

M. LEMAIRE déplore le manque de civisme de certains habitants qui promènent leurs chiens sans laisse. Certains chiens pouvant se révéler agressifs, il souligne la dangerosité potentielle de tels comportements.

Madame le Maire rejoint M. LEMAIRE sur ce point et propose qu'une information soit faite à ce sujet.

M. LEMAIRE évoque l'aménagement programmé sur la RD 17 et demande les dates de réalisation des travaux.

M. DELEANT annonce que les travaux débiteront au plus tard au mois d'octobre. Il ajoute qu'une réunion est prévue avec le conseil général début juillet.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 00 heures 15 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance. Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 17 septembre.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

C. CARRERE

D. HOET

Procès-verbal transmis au Secrétaire de séance le : 07/12/2010

Procès-verbal retourné au secrétariat le :